



## DISPOSITIF ARGENT DE POCHE ANNÉE 2026 BOUVRON

### Présentation du dispositif

Le dispositif « Argent de poche » donne la possibilité aux adolescents bouvronnais âgés de 16 à 18 ans d'effectuer des petites missions de proximité au sein de leur commune.

Les atouts de ce dispositif :

- Développer un sens de la citoyenneté et du vivre ensemble
- Favoriser les échanges et l'acquisition d'une expérience humaine
- Donner accès aux jeunes à une gratification financière
- Permettre aux jeunes de découvrir un milieu professionnel
- Améliorer leur cadre de vie

Ces missions ont lieu pendant les vacances scolaires d'été. En contrepartie de leur investissement, les participants perçoivent une gratification de 15 € par demi-journée sur 5 jours tous les matins avec une pause obligatoire.

Les jeunes sont accueillis dans différents services de la mairie : administration, services techniques, Minothèque, service enfance etc. pour accomplir des missions diverses.

Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, un agent communal, qui les encadre pendant tout le temps de leur activité.

### Conditions

- Avoir entre 16 ans minimum et 18 ans.
- Résider à Bouvron.
- Les jeunes ne pourront effectuer qu'une seule mission au cours de l'été.
- Après avoir complété un dossier de candidature, celui-ci sera examiné et le postulant sera informé de la suite réservée à sa candidature.  
En cas de doublon sur une même mission, un tirage au sort sera effectué.
- La gratification forfaitaire est fixée à 15 € par demi-journée dans la limite d'un travail réalisé par demi-journée de 3H30 avec une pause obligatoire de 30 min. Le jeune s'engage à être présent sur les 5 jours.

### Démarches

Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site de la commune ou à retirer à l'accueil de la mairie et à retourner avant le 31 mai dernier délai avec tous les documents.

La lettre de motivation demandée vise à démontrer l'engagement du candidat ou de la candidate.

### Auprès de qui se renseigner ?

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat de la mairie par téléphone au 02.40.56.32.18 ou par mail à [accueil@bouvron.eu](mailto:accueil@bouvron.eu)

## Récapitulatif du dispositif Argent de poche

Pour qui ?	Les jeunes bouvronnais âgés de plus de 16 ans et moins de 18 ans au 1 <sup>er</sup> jour de la mission.
Quand ?	Vacances d'été : juillet et/ou août
Comment ?	Dossier de candidature à remplir en ligne sur le site de la commune avant le 31 mai dernier délai. Les pièces justificatives, sont à adresser : <ul style="list-style-type: none"><li>- par mail à <a href="mailto:accueil@bouvron.eu">accueil@bouvron.eu</a></li><li>- à l'accueil de la mairie</li></ul>
Quels justificatifs ?	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lettre de motivation à l'attention de Monsieur le Maire</li></ul> <p>Précisant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Votre motivation et centres d'intérêt</li><li>• Vos disponibilités</li><li>• Le dossier d'inscription complété</li><li>• Préférences pour les missions</li></ul>
Quelle gratification ?	15 € par mission réalisée par demi-journée (le matin) de 3H30 avec une pause obligatoire de 30 min.  1 seule mission au cours de l'été et le jeune s'engage à être présent sur <u>5 jours</u> .